



PRÉFET DE LA MARNE

## AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

**relative à la demande d'autorisation environnementale d'exploiter  
un parc éolien dit « Parc éolien de Chaintrix-Bierges » (8 éoliennes + 3 postes de livraison)  
sur le territoire des communes de Chaintrix-Bierges et Vélye  
présentée par la SARL Société d'Exploitation du Parc Eolien de Chaintrix-Bierges  
97 Allée Alexandre Borodine à Saint-Priest (69800)**

-----

En application des dispositions du code de l'environnement, une enquête publique est ouverte **du mardi 28 janvier 2020, à partir de 09h00, au jeudi 27 février 2020 inclus, jusqu'à 18h00**, aux jours et heures habituels d'ouverture des mairies de Chaintrix-Bierges (siège de l'enquête publique) et Vélye, par arrêté préfectoral n° 2019-EP-165-IC du 23 décembre 2019, sur la **demande d'autorisation environnementale présentée par la SARL Société d'Exploitation du Parc Eolien de Chaintrix-Bierges**, dont le siège social est situé 97 Allée Alexandre Borodine à Saint-Priest (69800), **en vue d'obtenir l'autorisation de construire et exploiter le parc éolien dit « Parc éolien de Chaintrix-Bierges » (8 éoliennes et 3 postes de livraison) sur le territoire des communes de Chaintrix-Bierges et Vélye.**

Pendant toute la durée de l'enquête publique, toute personne intéressée pourra consulter l'intégralité du dossier (version papier et dématérialisée à Chaintrix-Bierges et version papier à Vélye), comportant notamment une étude d'impact, l'avis de l'autorité environnementale et le mémoire en réponse du porteur de projet, relatif à cette requête et consigner ses observations et propositions sur les registres déposés en mairie de Chaintrix-Bierges (siège de l'enquête publique) et Vélye, aux heures habituelles d'ouverture au public ou par voie électronique : [ddt-seepr-icpe@marne.gouv.fr](mailto:ddt-seepr-icpe@marne.gouv.fr).

M. Claude VIGNON, Officier de l'armée de l'air, en retraite, désigné en qualité de commissaire-enquêteur par la décision E19000203/51 du 11 décembre 2019 de M. le Vice-Président du Tribunal Administratif de Châlons-en-Champagne siégera **à la mairie de Chaintrix-Bierges** (siège de l'enquête publique) afin de recueillir les déclarations éventuelles des intéressés le :

- mardi 28 janvier 2020, de 09h00 à 12h00,
- samedi 08 février 2020, de 09h00 à 12h00,
- lundi 17 février 2020, de 15h00 à 18h00,
- jeudi 27 février 2020, de 15h00 à 18h00.

Le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur, seront tenus à la disposition du public à la Direction départementale des territoires, SEEPR – Cellule Procédures Environnementales – 40, Boulevard Anatole France – CS 60554 – 51037 Châlons-en-Champagne cedex, ou en mairie de Chaintrix-Bierges, Vélye, Blancs-Coteaux, Pierre Morains, St-Mard-lès-Rouffy, Villeseneux, Bergères-lès-Vertus, Clamanges, Germinon, Rouffy, Trecon, Villeneuve-Renneville-Chevigny et Vouzy, et consultables sur le site internet des services de l'État dans la Marne ([www.marne.gouv.fr](http://www.marne.gouv.fr)) pendant un an.

Le Préfet de la Marne est l'autorité compétente pour prendre par arrêté les décisions relatives à cette demande d'autorisation unique. La décision susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure est une autorisation assortie du respect de prescriptions ou un refus.

Des informations peuvent être demandées auprès de M. Charlelie Herrera, responsable du projet – par mail à l'adresse « [charlelie.herrera@siemensgamesa.com](mailto:charlelie.herrera@siemensgamesa.com) » ou par voie postale à 97, Allée Alexandre Borodine, Immeuble Cèdre 3, 69800 Saint-Priest, ou à la Direction départementale des territoires, par mail à l'adresse « [ddt-seepr-icpe@marne.gouv.fr](mailto:ddt-seepr-icpe@marne.gouv.fr) », ou par voie postale à DDT 51 – Service eau, environnement et préservation des ressources – Cellule procédures environnementales – 40 boulevard Anatole France – CS 60554 – 51037 Châlons-en-Champagne Cedex.

Châlons-en-Champagne, le 23 décembre 2019

Pour le Préfet et par délégation,  
Le Chef de la cellule Procédures environnementales

Signé

Vincent ROGER